

Membre du « Comité Opérationnel chargé de l'expérimentation
sur l'abaissement de l'exposition aux champs électromagnétiques »
dans le cadre du Grenelle des Ondes.

Recommandé A.R.

Objet : Réseau GSM-RAIL

Paris, le 15 Avril 2011

Monsieur Jean-Luc ARGUEDAS

Président

Société SYNERAIL Construction

280 rue du 8 Mai 1945

78360 MONTESSON

Copie à :

- **Monsieur Hubert DU MESNIL**, Président de RFF
- **Monsieur Guillaume PEPY**, Président de la SNCF

Monsieur le Président,

En réponse à l'inquiétude soulevée par des usagers de la SNCF, et depuis le lien mis en ligne sur le site Synerail, l'association nationale Robin des Toits a pris connaissance de votre projet de faisceau GSM le long des voies TGV.

Contrairement aux affirmations d'innocuité sanitaire présentées dans la plaquette de Réseau Ferré de France (RFF), nous nous permettons de lancer l'alerte sur le danger auquel ce projet expose le public.

Si louable soit-elle, l'intention d'équiper les trains de réseau GSM nous semble particulièrement sujette à questionnements.

Les valeurs auxquelles vous proposez d'exposer le public (1V/m en moyenne, jusqu'à près de 3V/m), correspondent au même risque que si vous soumettiez leur corps entier au rayonnement maximal d'un iphone en communication, lequel a un effet thermique au-delà de 6 minutes d'exposition, mais sur 3H de trajet, à une vitesse de 300km/h, par pointes considérables lorsqu'on se rapproche de l'antenne. De plus, vous ignorez le champ auquel le public s'expose naturellement dans les transports en commun à cause des rayonnements des téléphones : parfois plus de 10V/m dans un métro en sous-sol et en mouvement! (Mesures Robin des Toits). De plus, AUCUNE étude n'a été effectuée sur l'impact sur l'effet Doppler des micro-ondes, qui sans nul doute résultera en exposition en un cocktail d'interférences aux conséquences imprévisibles tant sur la santé que sur les technologies.

Vous allez inmanquablement perturber durablement l'environnement CEM autour des antennes : maisons, hôpitaux, appareils de précision - les vôtres compris (GPS, radios, onduleurs, appareils de sécurité, thyristors et autres équipements électrotechniques à bord du train notamment) ; de tels seuils d'émissions mettent en danger la santé et la sécurité de tous ceux qui vont vivre ou passer près de ces antennes.

Quant à l'impact sur la santé, nombre de gens rapportent être atteints de syndromes qui les rendent sensibles à des niveaux d'ondes pulsées comprises entre 600MHz et 6GHz, qui comprennent donc les ondes de la téléphonie mobile, dès deux minutes d'exposition à un niveau supérieur à 0,6V/m. Vous êtes-vous préparé à l'éventualité d'avoir à faire face à leur mécontentement, quand ceux-ci se seront rendus compte que de tels niveaux d'exposition leur interdisent purement et simplement de prendre le train?

Nier l'impact évident de la prolifération d'une nouvelle pollution mal comprise et mal maîtrisée ne vous permettra pas de gagner la confiance du public, encore moins en vous appuyant sur la très contestée expertise de l'AFFSET et du Ministère de la Santé, dont les scandales auxquels ils sont liés dans l'affaire, entre autres, du Mediator, démontrent leur attachement à la protection de l'industrie et prouvent qu'ils ne s'engagent pas clairement en faveur d'une nécessaire protection du public.

Demandez-vous si vous servez les intérêts du public ou ceux des vendeurs de matériel téléphonique, dont les intérêts sont financiers, et de très court terme, qui vont vous encourager à installer leur matériel, quitte à ce que vous ne puissiez pas vous en servir par la suite.

Pour l'association nationale Robin des Toits

Emilie Paniagua - Ingénieur Génie Physique, Optoélectronique